

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

COMMUNE de BONNEVILLE LA LOUVET

L'an **deux mil vingt, le trente et un janvier**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune de **BONNEVILLE LA LOUVET**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hubert COURSEAUX**.

Étaient présents : M. Hubert COURSEAUX, M. Jean-Luc CAREL, M. Marcel GREAUME, M. Joël CANIVET, M. Jean-Claude LEGAY, Mme Marie-Claire AUGER, M. Dominique GREAUME, Mme Françoise BIOT, Mme Claire LEBAILLY, M. Bernard JELENSPERGER, M. Daniel DELAHAYE.

Étaient absents excusés : M. Francis GOULLEY, Mme Stéphanie GUERIN-GUICHARD, M. Christian HOMO.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Francis GOULLEY en faveur de M. Joël CANIVET, Mme Stéphanie GUERIN-GUICHARD en faveur de Mme Claire LEBAILLY, M. Christian HOMO en faveur de M. Jean-Luc CAREL.

Secrétaire : Mme Claire LEBAILLY.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-001 : Demande de Subvention DETR/DSIL 2020

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 3 décembre 2019 fixant les priorités et les taux pour la DETR/DSIL 2020,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet définissant la date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention DETR au 31 janvier 2020,

Considérant les différentes commissions de voirie, ainsi que les différentes réunions de conseils municipaux,

Considérant la délibération MA-DEL-2018-032 du 14/09/2018, validant la 1ère tranche de l'aménagement du centre bourg

Considérant la délibération MA-DEL-2019-026 du 30/04/2018, autorisant le maire à signer la procédure de marché auprès des entreprises

Considérant le choix de priorité effectué par la commission voirie dans le cadre de la réfection des chemins communaux, à savoir :

- chemin des Marronniers (2ème partie) : 7 111 € HT soit 8 533.20 € TTC
 - chemin de la Petiteière : 26 312.50 € HT soit 31 575 € TTC
 - chemin des Monts chevaliers : 3 052 € HT soit 3 662.40 € TTC
- TOTAL de 36 475.50 € HT soit 43 770.60 € TTC

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal accepte :

- d'adopter le programme de voirie tel qu'exposé ci-dessus
- charge le maire de solliciter l'attribution d'une subvention d'état au titre de la DETR, pour un montant de 10 942.65 €

14 VOTANTS
14 POUR

0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-002 : Demande de subventions APCR et Amende de police

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant les différentes commissions de voirie, ainsi que les différentes réunions de conseils municipaux,
Considérant la délibération MA-DEL-2018-032 du 14/09/2018, validant la 1ère tranche de l'aménagement du centre bourg,
Considérant la délibération MA-DEL-2019-026 du 30/04/2018, autorisant le maire à signer la procédure de marché auprès des entreprises,

Monsieur le Maire présente des devis estimatifs concernant l'aménagement du centre bourg. Le montant total des travaux s'élève à 369 542.25 € HT soit 443 450.70 € TTC.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- accepte les devis présentés,
- charge le maire de solliciter des subventions APCR et amende de police
- d'inscrire les travaux au budget principal 2020 en section d'investissement,
- sollicite la conclusion pour l'APCR, d'un contrat de 4 ans, auprès du Conseil départemental, portant sur la période 2020-2024 et l'attribution à ce titre d'une aide financière pour le projet ci-dessus à intégrer au contrat de 80 000 €, ainsi que 60 000 € pour l'amende de police, "Aménagement et sécurisation du centre bourg"
- autorise le Maire à signer les contrats ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération ;

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-003 : Subventions

Monsieur le maire présente les demandes de subventions après analyse des bilans des associations Bonnevillaises, par la commission Association.

Il est proposé d'allouer les subventions suivantes :

	Associations Montants attribués en 2019 en €	Montants demandés en 2020 en €	Montants demandés pour 2020 en €
Le Club de l'amitié	800	800	800
Bonneville patrimoine	450	450	450
Bonneville Animations	900 + jouets	1700 (jouets compris)	1700
L' APE	300	-	0
Les Anciens Combattants	50 Blangy le château et 50 Pont-l'évêque	-	0

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide d'allouer les subventions notifiées ci-dessus aux associations Bonnevillaises et de ne pas allouer de subvention à l'APE ainsi qu'aux anciens combattants. (Monsieur Daniel DELAHAYE ne prend pas part au vote pour la subvention attribuée à Bonneville animation et Monsieur Joël CANIVET ne prend pas part au vote pour la

subvention Bonneville patrimoine).

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-004 : Vote du taux des 3 taxes

Monsieur le maire informe le conseil municipal du montant perçu en impôt direct en 2019, soit 237 575€.

Considérant que la taxe d'habitation est à 8.15 %, taxe foncière à 12.13 %, taxe foncière non bâti 20.71 %.

Monsieur le maire propose de ne pas augmenter le taux des 3 taxes ci-dessus.

Ayant entendu l'exposé de monsieur le maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas augmenter le taux de ces 3 taxes.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Informations du Maire

INFORMATION : Questions diverses

Jean-Luc CAREL indique qu'en 2019, il y a eu 20 demandes de permis de construire et 23 demandes de déclaration préalable.

Jean-Claude LEGAY précise que le recensement de la population a commencé depuis 2 semaines, et que les agents recenseurs ont atteint les 78 % d'avancement.

Marie-Claire AUGER précise que les travaux chemin des deux Fontaines commencent prochainement et demande si le chemin de la Fontaine Plessis peut être nettoyé et aménagé.

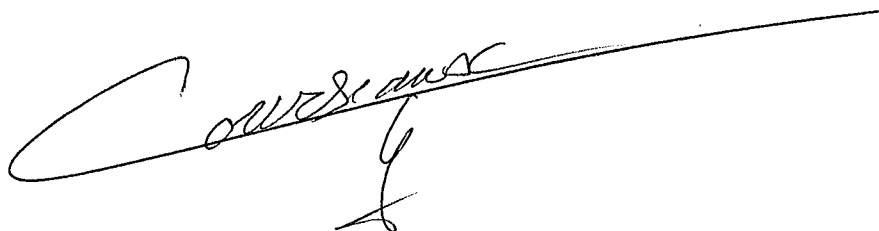
Marcel GREAUME demande la possibilité d'étudier le déplacement du boulodrome à côté du city stade.

Françoise BIOT remercie les agents techniques pour avoir déplacé le panneau indiquant le circuit du chemin de randonnée et informe le conseil d'un problème d'emplacement des camping-cars sur le parking du nouveau monde.

Claire LEBAILLY indique que le syndicat d'eau de Saint Philbert des Champs remercie Monsieur le Maire de leur avoir prêté la salle de la mairie pour effectuer leur réunion. Monsieur le Maire remercie le syndicat d'avoir répondu dans le cadre du PLUi.

Bernard JELENSPERGER indique que pour les travaux d'accessibilité, beaucoup de points vont être traités dans l'aménagement du bourg, mais qu'il reste à effectuer les travaux d'accès à la mairie et l'abaissement du comptoir de la poste.

Daniel DELAHAYE indique qu'un poteau électrique est toujours au sol chemin des sablons et demande s'il est possible de souder la grille dans ce même chemin car celle-ci est dangereuse.



A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the Mayor, is written across the bottom of the page. The signature is cursive and somewhat abstract, with a long horizontal stroke extending to the right.